



Bourse de recherche étudiante du programme Suds 2027

Le programme Suds de l'ENS-PSL lance son appel à candidature pour une mobilité étudiante croisée.

Principe : un.e étudiant.e de l'ENS-PSL effectue un séjour de recherche dans une université partenaire au Sud ; un.e étudiant.e de cette université partenaire au Sud effectue un séjour de recherche à l'ENS.

Chaque invitation est d'une **durée d'un mois** (avec extension possible jusqu'à trois mois mais sans financement supplémentaire, sauf pour les étudiants boursiers de l'ENS¹) ; les mobilités croisées auront lieu **au printemps 2027 (à partir du mois de mars)**.

Pour cette deuxième année, les deux universités partenaires seront **l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et l'Université d'Ibadan (UI) via l'Institut français de recherche en Afrique (IFRA-Nigéria)**.

Modalités de la bourse étudiante

L'étudiant.e invité.e (masterant.e ou doctorant.e) reçoit une bourse de recherche d'un montant forfaitaire de :

- 2500€ + hébergement (étudiant.e étranger.e effectuant ses recherches à l'ENS-PSL)
- 2000€ + hébergement (étudiant.e de l'ENS effectuant ses recherches à l'étranger).

Durant son séjour, il ou elle effectue des recherches sur le sujet annoncé, participe dans la mesure du possible aux séminaires du département d'accueil et fournit au bureau du programme Suds un rapport de fin de séjour (2 pages).

Sélection des dossiers

L'enseignant.e qui encadre les recherches de l'étudiant.e transmet le dossier de candidature au bureau du programme Suds, après avoir obtenu l'accord d'un.e enseignant.e de l'établissement d'accueil, qui s'engage à tutorer l'étudiant.e dans ses recherches le temps du séjour et fournit une lettre d'invitation à joindre au dossier.

¹ Détails disponibles en écrivant à l'adresse du programme : programme-suds@ens.psl.eu



Appel à candidature
BOURSE DE RECHERCHE
Programme Suds

Tous les départements de l'ENS-PSL, de l'UCAD et de UI peuvent proposer des candidatures, en fournissant :

- Formulaire de candidature
- CV de l'étudiant.e
- Lettre d'invitation de l'enseignant.e invitant.e, qui accueillera l'étudiant.e lors de son séjour

Pour les étudiants de l'Université d'Ibadan candidatant à l'ENS, veuillez noter que vous devez d'abord passer par l'IFRA-Nigeria (cc info@ifra-nigeria.org), qui se chargera de présélectionner les candidatures et vous aidera à entrer en contact avec les enseignants-chercheurs de l'ENS. Veuillez le faire au plus tard le 9 novembre 2026.

Pour les étudiants de l'ENS candidatant à l'Université d'Ibadan, vous devez contacter l'IFRA-Nigeria (en copie à info@ifra-nigeria.org) avant le 9 novembre 2026, afin qu'elle puisse vous aider à entrer en contact avec les enseignants-chercheurs de l'UI. Il n'y aura pas de présélection des candidatures.

L'évaluation des propositions sera faite par le bureau du programme Suds (dont la composition est consultable ici : <https://www.ens.psl.eu/actualites/programme-suds>)

Calendrier

Étape 0 :

- Les étudiants de l'Université d'Ibadan candidatant à l'ENS doivent envoyer leur candidature à l'IFRA-Nigeria avant le 9 novembre 2026 à l'adresse suivante : info@ifra-nigeria.org. Vous serez informé.e de votre présélection avant le 1 décembre 2026. Les candidatures présélectionnées seront transmises par l'IFRA-Nigeria à l'ENS. Vous n'avez pas besoin de suivre le premier point de l'étape 1 ci-dessous.
- Les étudiants de l'ENS candidatant à l'Université d'Ibadan doivent contacter l'IFRA-Nigeria au plus tard le 9 novembre 2025 afin d'être mis en relation avec des membres du corps enseignant de l'Université d'Ibadan. Veuillez écrire à info@ifra-nigeria.org. Il n'y aura pas de présélection et vous devrez suivre toutes les étapes détaillées ci-dessous.

Étape 1 :

- Dossiers attendus pour le 1er décembre 2026. Adresse d'envoi : programme-suds@ens.psl.eu
- Réponse après sélection des dossiers : janvier 2027



Appel à candidature
BOURSE DE RECHERCHE
Programme Suds

Étape 2 :

- Montage du dossier administratif avec l'établissement d'accueil.

Étape 3 :

- Séjour des étudiant.e.s invité.e.s à partir de mars 2027, en déterminant une succession entre les deux séjours croisés, pour que chaque étudiant.e puisse accueillir l'autre dans son établissement d'inscription.